



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 4 JUILLET 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **36**
- représentés : **6**
TOTAL **42**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - -	M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe - M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

Mme Marie-Mad. IANTZEN	ayant donné procuration à Mme Sandrine HIMBERT
M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES
M. Philippe HEITZ,	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Caroline PFISTER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre excusée :

Mme Solène HOEHN, Adjointe d'ERNOLSHEIM/BRUCHE

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET – LIAISONS CYCLABLES – PISTES CYCLABLES A DACHSTEIN, LE LONG DE LA RD 93 AU DROIT DE L'ENTREPRISE GRAF ET DUPPIGHEIM/ENTZHEIM : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE DANS LE CADRE DU FONDS ATTRACTIVITE ALSACE DU TERRITOIRE OUEST

N° 24-43

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 23-59 du 29 juin 2023, adoptant la consistance technique du projet de réalisation du dernier maillon de la liaison cyclable entre la gare de DACHSTEIN et ERNOLSHEIM-BRUCHE, situé le long de la RD 93 au droit de la Société GRAF ;

VU sa délibération N° 23-100 du 9 novembre 2023, adoptant la consistance technique du projet de réalisation de la liaison cyclable entre les Communes de DUPPIGHEIM et d'ENTZHEIM ;

CONSIDERANT que pour ces 2 opérations, le concours financier de

- l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
 - la Collectivité Européenne d'Alsace,
 - la Région Grand Est,
- a, en substance, été sollicité ;

CONSIDERANT, en ce qui concerne l'aide de la Collectivité Européenne d'Alsace, que les projets sont susceptibles d'être financés, moyennant la conclusion d'une convention partenariale dans le cadre du fonds attractivité Alsace du territoire Ouest, entre la Collectivité Européenne d'Alsace, la Communauté de Communes, la Commune de DACHSTEIN et la Commune de DUPPIGHEIM ;

VU ainsi le projet de convention en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 4 juillet 2024 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 13 juin 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention partenariale dans le cadre du fonds attractivité Alsace du territoire Ouest pour le développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes, et plus particulièrement pour les pistes cyclables :

- à DACHSTEIN le long de la RD 93 au droit de la Société GRAF,
 - reliant DUPPIGHEIM et ENTZHEIM,
- dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,


Sylvie TETERYCZ


Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 5 juillet 2024
- publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Acte à classer

DE-24-43

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-05T10-36-39.01 (MI254132522)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20240704-DE-24-43-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - LIAISONS CYCLABLES - FISCALITE CYCLABLES A DACHSTEIN, LE LONG DE LA RD 93 AU DROIT DE L'ENTREPRISE GRAF ET DUPPIGHEIM/ENTZHEIM : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE DANS LE CADRE DU FONDS ATTRACTIVITE ALSACE DU TERRITOIRE CUIEST



Date de décision : 04/07/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-43 FB PC DACHSTEIN CONVENTION AVEC LA CEA .PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/07/24 à 10:36

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 05/07/24 à 10:36

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 05/07/24 à 10:42